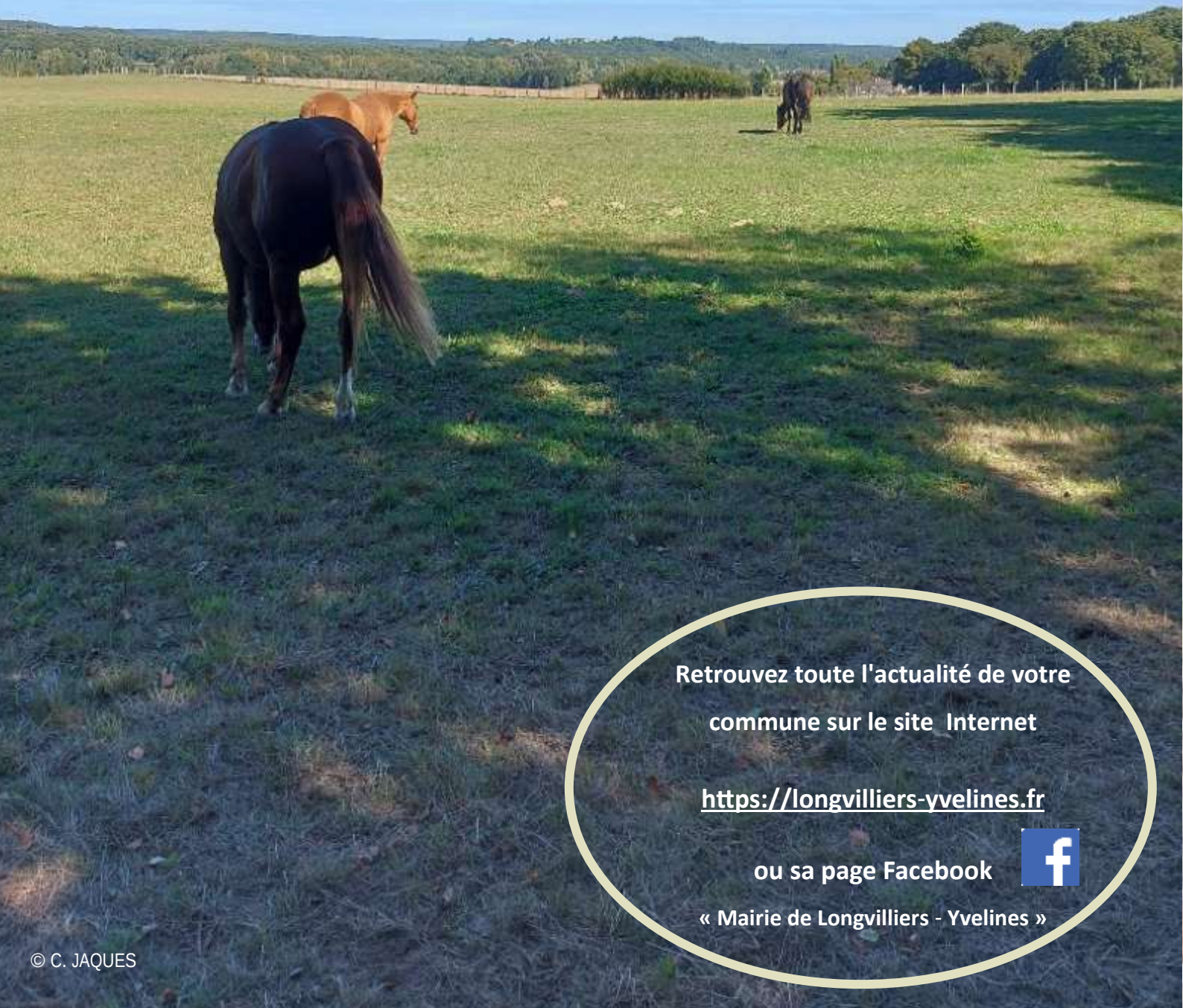




Le Tambour du Garde Champêtre

2ème semestre 2025



Retrouvez toute l'actualité de votre
commune sur le site Internet

<https://longvilliers-yvelines.fr>

ou sa page Facebook



« Mairie de Longvilliers - Yvelines »

Sommaire

Edito du Maire	2
Comptes-rendus municipaux : 21/03/2025, 16/05/2025, 03/06/2025, heure hiver 2025	3-12
Rentrée scolaire 2025-2026	13
CCAS/AFSA	14-15
Fête du village 2025 / Journées du Patrimoine 2025	16-17
Prix de Longvilliers (Hippodrome de Rambouillet) / Don de Sang / Formations premiers secours	18-19
Polo « La Mariana » / Union / Informations administratives	20-21
Infographie Conseil départemental / Démarchage	22-23
Fermeture des réseaux mobiles 2G et 3G / Date Vœux / Rappel horaires bruits / Elagage	24-25
Élections municipales 2026 / Bibliothèque	26-27
Livre de Longvilliers / Infographies	28

Chères Longvillageoises, chers Longvillageois,

Dans le paysage politique compliqué que nous connaissons, je suis satisfait que la rentrée scolaire de notre village et la reprise de nos activités se soient déroulées dans la sérénité. Souhaitons que cela continue.

La fin de l'année scolaire a été marquée, pour certains de nos jeunes, par des examens et concours, félicitations à celles et ceux qui ont réussi et bon courage aux moins chanceux.



Durant l'été, la commune a procédé à des travaux de drainage des routes au Petit Plessis et à Reculet, de façon à limiter les dégâts des eaux lors des grosses intempéries, qui ont tendance à se multiplier avec le dérèglement climatique. Il reste encore à faire.

Cependant, je souligne que tout ne dépend pas que de la commune. Il appartient à chacun de veiller, avec un peu de bon sens, à entretenir toutes les voies d'écoulement de sa propriété : gouttières encombrées de feuilles, caniveaux, regards et canalisations. L'arrivée de l'automne rend ces précautions plus que nécessaires.

Autres sujets évoqués dans ce présent numéro dont je souligne l'importance : l'élagage des haies débordant sur le domaine public ainsi que le nettoyage des berges des propriétés riveraines d'un cours d'eau afin d'éviter l'obstruction de la rivière. Encore une source potentielle d'inondations. Evitons en cas de négligences de recourir aux procédures légales.

Plus positivement, l'Union Rochefort-Longvilliers, un des grands acteurs contribuant à la vie sociale, culturelle et sportive de nos villages, fête cette année son centenaire. Un événement festif sera organisé le 29 novembre prochain. Je vous invite à y participer massivement.

Avec l'arrivée de l'automne, c'est la reprise de la chasse, de la cueillette des champignons et le ramassage des châtaignes, l'occasion de vous rappeler les règles élémentaires de respect des propriétés privées et des parkings de stationnement. On voit trop de voitures hâtivement garées sur les bas-côtés des routes.

En attendant, je vous souhaite un bel automne.

Maurice Chanclud

Maire

Procès-verbal de la séance du 21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un mars à vingt-heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 mars 2025 s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de M. Maurice CHANCLUD, Maire.

Etaient présents : Mmes : BUISINE Martine, CLUZEL Françoise, LASSIMOUILLAS Jeanne, MEUNIER Martine, PICCOT-POYART Caroline, MM : AUROUX Frédéric, CHANCLUD Maurice, CRISTOFOLI Alain, GODEAU Hervé, GRINDEL Xavier. **Absents ayant donné procuration** : Mmes : CARRICO Sandrine à M. GODEAU Hervé, MAYORDOMO Frédérique à M. GRINDEL Xavier, PALFRAY Martine à Mme MEUNIER Martine, M. FRANCOIS Daniel à M. CHANCLUD Maurice. **Absent** : M. ALEXANDRE David. **A été nommé secrétaire** : M. GRINDEL Xavier. Le quorum est atteint 10 présents, 4 procurations et un absent.

Mme Isabelle Barrès viendra présenter le collectif « Pour une Scolarité Libre de Numérique » au conseil municipal lors d'une prochaine séance, car il y a 14 délibérations à voter.

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2024 : à la demande de Mme CARRICO, le procès verbal a été modifié. La version corrigée a été à nouveau transmise aux conseillers et, lors de cette séance, M. Chanclud a lu le paragraphe modifié aux conseillers. Aucune observation n'est formulée sur le procès verbal transmis par mail à tous les membres du Conseil Municipal. **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité** le compte rendu dont M. AUROUX Frédéric était nommé secrétaire de séance.

DSIL : (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) demande de subvention pour trois infrastructures à modifier pour éviter les inondations : il est nécessaire d'effectuer des travaux sur trois hameaux de Longvilliers pour éviter de nouvelles inondations d'habitations. La commune a demandé 80 % de subvention.

*Pont de la Bête : il est proposé de creuser pour passer une canalisation parallèle à la rivière pour absorber l'écoulement supplémentaire en cas de fortes pluies, le débit du pont serait augmenté. L'ancien pont trop étroit ne peut pas absorber le débit d'eau trop important. Montant TTC 17 970.72 €

*Petit Plessis : la création d'un avaloir pour canaliser les eaux du point bas de la rue et les diriger jusqu'au réseau d'eau pluviale (au niveau du N°21). Montant 17 256.00 €

*Recullet : la création d'un caniveau recouvert d'une grille pour déverser les eaux côté champs et éviter aux maisons d'être inondées (au niveau du N°40). Les travaux ne peuvent pas commencer avant d'obtenir la réponse de l'Administration. **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

DETR : (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) demande de subvention pour le matériel informatique : La demande 2024 n'ayant pas été retenue, on reformule notre demande car le passage à windows 11 ne sera pas supporté par les postes actuels. La subvention pourrait être de 40%. Le montant du devis est de 10 523.94€. **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

M. Frédéric AUROUX, Maire-Adjoint aux finances, projette, commente et analyse les différents comptes.

Approbation du CFU (Compte Financier Unique) pour l'exercice 2024 pour le Budget Annexe lotissement « Résidence de la Gloriette » : Auparavant il y avait un compte administratif, comptabilité de la commune et un compte de gestion géré par la trésorerie. Le CFU est un compte commun, il constitue le document budgétaire qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Le Maire doit se retirer lors du vote par le Conseil comme pour le compte administratif. Le CFU du BA est identique à 2023, car aucune opération n'a été réalisée en 2024 sur le Budget Annexe. (Multiples recours ont été déposés par la société Rénovimur, qui a de nouveau déposé un pourvoi en cassation auprès du Conseil d'Etat en octobre 2024. Bien que la Cour Administrative d'Appel de Versailles ait rejeté le précédent recours et condamné la société Rénovimur à verser une somme de 2000€ à la commune, par arrêté du 4 juillet 2024. Le projet est toujours à l'arrêt). Le Résultat de clôture en investissement est de 186 559.35€ et en fonctionnement de – 5 513.05€. **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

Affectation des résultats : en recette d'investissement : R001 : 186 559.35€ et en dépense de fonctionnement D002 : - 5 513.05€. **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

Approbation du Budget Annexe Lotissement « Résidence de la Gloriette » 2025 identique à 2024 :

En Fonctionnement : dépenses et recettes : 76 400.00€

En investissement : Dépenses 62 330.00€, Recettes 200 000.00€. **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité**

Approbation du CFU (Compte Financier Unique) exercice 2024, pour le budget principal :

Le CFU est le document budgétaire qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en investissement et en fonctionnement dépenses et recettes pour l'année écoulée. Le Maire doit se retirer lors du vote par le Conseil Municipal. Le Résultat de clôture 2024 est :

En investissement un déficit de - 233 795.94€

En fonctionnement un excédent de 17 998.82€.

	Section investissement	Section fonctionnement
Recettes		
Prévisions budgétaires	494 359.14	553 011.01
Titre émis	88 503.55	614 871.12
Dépenses		
Autorisation budgétaire	598 643.00	1 173 159.00
Mandat émis	322 299.49	596 872.30
Résultat de l'exercice	-233 795.94	17 998.82

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Affectation des résultats :

	Résultat de clôture 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	104 283.86	-233 795.94	- 129 512.08
Fonctionnement	620 147.99	17 998.82	638 146.81
TOTAL	724 431.85	-215797.12	508 634.73

Les travaux d'investissement réalisés en 2024 sont : l'enfouissement des réseaux à Saint Fargeau, pour 242 599€ (subventions attendues Enedis40%, Orange 10%), la création de trois bouches incendies pour 24 700€ (subvention versée en 2025 16 487€) le changement des portes salle du conseil municipal 20 145€ (subvention versée en 2025 : 9000€). Le déficit en investissement est la conséquence de :

* la suppression du programme triennal en raison des finances du département,

* le versement des recettes de subvention sur 2025 alors que les travaux ont été réalisés en 2024.

* la baisse importante des recettes (transactions immobilières à la baisse, calcul modifié pour la répartition de la Taxe Finale sur la Consommation d'électricité (divisée par deux : 17 665€ reçu en 2022 et 8 989€ reçu en 2024).

* les prélèvements de l'Etat sur les recettes de la commune (**DILICO Dispositif de Lissage CONjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales + 8 708€ annoncé nouveau, FNGIR 142 553, FPIC 10 126, FSR 9 370) soit un total pour l'état de 184 558 €. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité**

Approbation du Budget principal 2025 : Le budget s'équilibre comme suit :

En investissement : dépenses et recettes : 601 281€

En fonctionnement : dépenses et recettes : 1 116 768€.

Le déficit important à combler, ne permet pas à Longvilliers d'entreprendre des travaux d'investissement en 2025.

Les travaux nécessaires de lutte contre les inondations seront réalisés en priorité : la réfection de la route au Hameau de La Bête, la pose de canalisations pour éviter l'inondation des habitations, au Petit Plessis et Reculet. Des subventions sont demandées mais sans accord de l'administration, il n'est pas possible de débiter les travaux.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Vote des taux communaux 2025 : Il a été décidé de voter une augmentation de 2 points pour les taux de taxe foncière bâtie et non bâtie et de 1.24 point pour le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (en raison de la règle des liens prévu au code général des Impôts). Ci-joint le tableau des taux moyens et taux plafonds des communes au niveau national en 2024.

TAXES	Taux moyens	Taux plafonds	LONGVILLIERS
Taxe d'Habitation des Résidences secondaires (THRS)	23.88%	59.70%	6.47%
Taxe Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB)	39.74%	99.35%	19.29%
Taxe Foncières sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	51.08%	127.70%	48.72%

Ci-dessous, les différentes augmentations des taux pour Longvilliers.

Années	2018	2019	2021	2022	2023	2024	2025
THRS	5.64%	6.30%	6.30%		6.47%	6.47%	7.71%
TFB	6.40%	7.15%	7.15% la commune + 11.58% du département	18.73%	19.29%	19.29%	21.29%
TFNB	43.60%	48.72%	48.72%	48.72%	48.72%	48.72%	50.72%

Cette augmentation va apporter environ 30 000€ de recettes supplémentaires en 2025. **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

CART (Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires) : Approbation du compte rendu de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Charges) et attribution de compensation définitive 2024 et provisoire 2025 :

Cette commission a établi son rapport suite au transfert de voirie à RT (Rambouillet Territoires) par différentes communes. Longvilliers transmet la route de la Bête allant de la déviation jusqu'au hameau soit 1729 ml. Elle devient une transcom et RT assurera son entretien. L'évaluation s'entend en année pleine à effet du 1^{er} janvier 2025. Pour Longvilliers, le transfert de voirie de la route de La bête va retirer 2 492€ entre les attributions de compensation 2024 et 2025. Les attributions de compensation versées par Rambouillet Territoires, sur 2024 étaient de 251 116€ et passeront en 2025 à 248 624€. **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

SIE (Syndicat Intercommunal des Ecoles) Rochefort/ Longvilliers : Le Budget du SIE est abondé par les deux communes. En 2024, Longvilliers a versé 109 727.56 et Rochefort 200 983.71 soit un total de 310 711.27€. Les comptes sont au plus bas. Le SIE demande le versement anticipé, il correspond au tiers du montant demandé à chaque commune pour l'exercice 2024 soit 37 000€ pour Longvilliers. Le budget devrait être réalisé de manière à supporter les comptes jusqu'au vote budgétaire **Le Conseil Municipal adopte à 13 voix pour et une abstention (M. Grindel).**

Protection sociale prévoyance et santé pour les agents de la commune : Jusqu'au 31 décembre 2024, la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents était facultative. Les agents de Longvilliers étaient assurés par leur conjoint et ne souhaitaient pas changer. Cette participation est obligatoire pour le risque prévoyance depuis le 1^{er} janvier 2025, le minimum de participation pour la prévoyance pour la commune à ce jour est de 7€ brut mensuel par agent. Pour le risque santé l'obligation est au 1^{er} janvier 2026, selon un minimum versé à ce jour de 15€ brut mensuel par agent. L'agent a le choix d'adhérer ou non à ces protections.

Le risque prévoyance correspond principalement à un maintien de salaire en cas de survenance d'une incapacité de travail, d'une invalidité, d'une inaptitude ou d'un décès, (prévoyance lourde).

Le risque santé correspond à une mutuelle santé, lié à la maladie et à la maternité.

Pour aider leurs agents à se couvrir par une protection sociale complémentaire, les collectivités locales ont le choix entre deux solutions :

- opter pour la **procédure de labellisation**, en aidant financièrement les agents ayant souscrit un contrat ou adhéré à un règlement qui a été labellisé au niveau national, la liste des prestataires habilités est diffusée sur internet. Le versement de la participation financière intervient lorsque les agents apportent la preuve qu'ils ont souscrit à un contrat labellisé.
- opter pour la **convention de participation**, après une mise en concurrence pour sélectionner une offre répondant aux besoins propres des agents, la convention est conclue pour une durée de 6 ans avec un seul opérateur par type de risque. Le CIG s'est chargé de cette mise en concurrence pour les collectivités territoriales adhérentes, mais Longvilliers n'a pas donné mandat au CIG. La MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) a été retenue pour la prévoyance et Harmonie Mutuelle pour la santé. Le contrat a été validé de 2024-2029, on peut prendre en cours de route cependant la MNT doit analyser le profil assurantiel de la commune avant de donner les tarifs applicables. Le Conseil Municipal a opté pour la procédure de

4CCAS : Fixation du prix de la sortie croisière au Canal Saint Martin : Dans le cadre des 4 CCAS, Longvilliers, par l'intermédiaire de M. Canal, organise une sortie croisière sur le Canal Saint Martin : départ du bassin de la Villette arrivée au Musée d'Orsay avec restauration au restaurant le Ventrus et transport en bus. Les participants règlent le coût total. Mais la commune dans le cadre de la régie de recette doit délibérer pour recevoir les chèques. Le prix est proposé à 85€. La sortie est prévue le 24 mai 2025. **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

QUESTIONS DIVERSES :

Demande de subventions non retenues : L'AFSEP (Association des ScIEérosés en Plaques), les restaurant du cœur des Yvelines, L'association Trotte-Menu, crèche de ST Arnoult, AFRT 78 (Association Française pour la Recherche sur la Trisomie 21 des Yvelines) et la radio RVE (radio associative qui diffuse sur la vie locale).

Demande de subvention exceptionnelle de l'UNION pour l'anniversaire des 100 ans : L'UNION sollicite une subvention idéalement de 5300€, coût du budget prévisionnel déficitaire pour le gala avec un prix du repas à 65€ et la gratuité de la salle. M. Chanclud souhaite rencontrer M. Calmejane président de l'Union afin de comprendre le budget déficitaire et l'organisation de la fête avant de soumettre au vote.

Chemin CR36 Morsang : La GFR la Magdeleine par l'intermédiaire de son gérant a pris contact avec un géomètre afin de rationaliser la gestion de l'exploitation agricole et équestre par l'acquisition de deux chemins communaux qui coupent la propriété en deux. Le plan du géomètre est soumis au conseil municipal. Il est proposé un échange plutôt qu'une vente mais accompagné d'une soulte pour la commune, en raison de la plus-value obtenue si l'exploitation n'est plus divisée en deux par un chemin. M. Le Maire a soumis le dossier à l'avocate et au notaire afin de réaliser les documents et la procédure administrative.

Centrale photovoltaïque au hameau de La Bête : Une société a déposé un dossier pour implanter sur 30 hectares de terres agricoles (entre la rivière et le bois à la sortie du hameau en allant vers Longvilliers, côté gauche) des panneaux photovoltaïques. Les communes alentours ont été invitées à la réunion de présentation par la société. Malheureusement ni le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse ni le président de Rambouillet Territoires n'étaient présents. Seules les communes de Bonnelles et Saint Cyr étaient présentes. La commune de Longvilliers s'y oppose car les terrains constructibles de l'autre côté de la rivière ainsi que les maisons de Rochefort à l'entrée du Hameau de La Bête auraient une vue directe sur les panneaux. Un grand bâtiment devrait être implanté également pour l'exploitation et l'entretien. L'électricité de cette ferme devrait être acheminée jusqu'au transformateur de Dourdan pour être renvoyée sur le réseau.

La séance est levée à 23H08



Liste récapitulative des délibérations

Séance du 21 Mars 2025

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2025-01	Approbation du procès verbal de la séance du 15 novembre 2024
2	2025-02	DSIL : Demande de subvention pour la transformation d'infrastructures pour éviter les inondations dans trois hameaux de Longvilliers.
3	2025-03	DETR : Demande de subvention matériel informatique
4	2025-04	CFU (Compte Financier Unique) approbation du CFU 2024 du Budget Annexe lotissement "Résidence de la Gloriette"
5	2025-05	Affectation des résultats du budget annexe lotissement "Résidence de la Gloriette"
6	2025-06	Approbation du Budget annexe lotissement "résidence de la gloriette"2025
7	2025-07	Approbation du CFU (Compte Financier Unique) 2024 de la commune.
8	2025-08	Affectation des résultats 2024 de la commune
9	2025-09	Vote du budget principal 2025
10	2025-10	VOTE DES TAUX 2025
11	2025-11	CART : Approbation du compte rendu de la CLETC Rambouillet Territoire du 10/01/2018 (Attribution de compensation)
12	2025-12	SIE : Versement anticipé de la participation de Longvilliers 2025
13	2025-13	Participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents dans le domaine de la santé et de la prévoyance.
14	2025-14	4CCAS : Fixation du prix de la sortie au Canal Saint Martin.



Suivez l'actualité de LONGVILLIERS
en temps réel avec l'application
illiwap



861 abonnés !

Événements, réunions, fête de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, fuite de gaz, alerte météo, consignes sanitaires etc. recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone !

illiwap, c'est l'appli
SANS INSCRIPTION
pas d'email, pas de téléphone,
aucune coordonnées, pas de fichier
GRATUITE
Téléchargement gratuit et sans engagement



Procès-verbal de la séance du 16 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize mai à vingt-heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 mai 2025, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de M. Maurice CHANCLUD, Maire.

Etaient présents : Mmes : CARRICO Sandrine, CLUZEL Françoise, LASSIMOUILLAS Jeanne, MEUNIER Martine, MM : ALEXANDRE David, AUROUX Frédéric, CHANCLUD Maurice, CRISTOFOLI Alain, FRANÇOIS Daniel, GODEAU Hervé, GRINDEL Xavier. **Absents ayant donné procuration** : Mmes : BUISINE Martine à M. CRISTOFOLI, MAYORDOMO Frédérique à M. GRINDEL, PICCOT-POYART Caroline à Mme CLUZEL. **Absente**: Mme PALFRAY Martine. **A été nommée secrétaire** : Mme LASSIMOUILLAS. Le quorum est atteint 11 présents, 3 procurations et une absente.

M. le Maire propose aux conseillers de prendre la délibération d'aide sociale à huis clos. **Le conseil municipal accepte à l'unanimité le vote à huis clos pour la délibération 2025-17.**

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2025 : Aucune observation n'est formulée sur le procès verbal transmis par mail à tous les membres du Conseil Municipal. **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité** le compte rendu dont M. GRINDEL Xavier était nommé secrétaire de séance.

Modification de la délibération 2025-14 en date du 21 mars 2025, 4CCAS Fixation du prix de la sortie au Canal Saint Martin.

Lors du Conseil municipal du 21 mars 2025, il avait été décidé le coût de la sortie à 85€ par personne. Cependant l'apéritif ayant été rajouté au menu, le coût du repas a augmenté, c'est pourquoi il est proposé 90€ par personne pour participer à la sortie croisière au canal Saint Martin le reste sans changement. M. le Maire rappelle que cette sortie est organisée par Longvilliers au profit des aînés des 4 CCAS, comprenant le transport, la restauration et la croisière. **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES :

Demande de subvention non retenue : Séisme en Birmanie du 28 mars 2025. Le président de l'Association des Maires de France appelle aux dons les collectivités qui le souhaitent.

Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY) : Marché européen d'achat d'électricité période 2027-2030. Le marché actuel auquel Longvilliers adhère se termine au 31 décembre 2026. Le SEY afin d'optimiser les gains de fourniture et fort de son expérience initie un nouveau marché européen d'achat d'électricité. M. Chanclud informe le conseil municipal que Longvilliers s'est manifesté auprès de SEY comme pour les années précédentes afin de bénéficier des meilleurs prix du marché grâce à la mutualisation des achats et à l'effet de masse. Longvilliers sera alimenté à 50% par l'EnR (Energie Renouvelable) comme le précédent marché.

L'entreprise SARL Bardhi dans le cadre d'un projet d'investissement, dans l'entrepôt situé au Moulin de Brétigny à Bonnelles, sollicite le soutien officiel de la municipalité de Longvilliers parce que le siège social de la société est à Longvilliers, afin d'appuyer leur demande de financement. Le conseil municipal refuse de donner son soutien puisque cela ne concerne pas la commune.

Devis pour changer les deux postes informatiques des secrétaires : Une demande de subvention a été déposée en 2024 et rejetée car la commune avait déposé un autre dossier pour la création de bornes incendie et celle-ci avait été acceptée. En 2025, nous avons renouvelé cette demande de subvention mais là encore un autre projet pour remédier aux inondations a été déposé. M. Chanclud fait remarquer qu'en raison des faibles montants de subvention accordés par le Département, les postes informatiques ne sont pas prioritaires. C'est pourquoi des devis ont été demandés pour le changement minimum obligatoire à la migration window 11. Le devis présenté ce jour correspondait à l'achat de trois postes, mais seuls les deux postes des secrétaires seront changés. L'autre poste ne disposera pas d'internet pour résoudre le problème de cyber attaque et de mise à jour, le conseil sera tenu informé.

Remerciements de la part de :

Mme la directrice de l'école élémentaire remercie chaleureusement le conseil municipal pour la subvention accordée pour la classe sans cartable. La délibération avait accordé jusqu'à 2000€. Finalement 1500€ ont été versés à la coopérative de l'école élémentaire.

La famille de M. Daniel ESCROIGNARD, Maire de Longvilliers de 1983 à 2001, adresse un grand merci à la Mairie pour les fleurs déposées lors du décès.

Rambouillet Territoires : M. Chanclud transmet aux conseillers les informations à propos du siège social.

RT était locataire des bâtiments actuels, le propriétaire a mis en vente et RT a acheté les bâtiments, mais ils sont très anciens et mal isolés. Des travaux importants et coûteux devraient être réalisés pour la mise aux normes.

Récemment la société EBP (fournisseur de logiciel) située à l'entrée de la zone de Bel Air met en vente un de ses deux bâtiments et déménage pour un bâtiment neuf, plus grand. Le bureau communautaire a été invité à visiter les locaux. Il permettrait de centraliser tous les services de RT au même endroit et dans des locaux de bonne qualité. RT souhaiterait acheter ces locaux et louer ceux actuels mais étant donné le montant des travaux à réaliser, avant de rentabiliser l'investissement, il faudra louer de nombreuses années.

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions, non. Donc il demande le huis clos pour la délibération d'aide sociale exceptionnelle et ponctuelle. Les visiteurs quittent la salle.

Aide sociale exceptionnelle et ponctuelle demandée par une famille de Longvilliers : Mme Lassimouillas présente le dossier. Cette famille réside à Longvilliers depuis novembre 2024 et a deux jeunes enfants dont un scolarisé. Mme Lassimouillas accompagnée par l'assistante sociale de secteur a rassemblé les justificatifs des ressources et des dépenses ainsi que les impayés. Le dossier présenté au conseil municipal fait apparaître un manque de ressources récurrent par rapport aux dépenses. Ce déséquilibre ne pourra pas être compensé par une aide ponctuelle de la Mairie. Après de nombreux échanges, le conseil municipal dans sa majorité ne souhaitait pas accorder d'aide. M. le Maire rappelle que cette aide serait ponctuelle et exceptionnelle. Il a été proposé que la commune réglerait les impayés de cantine de janvier à juin avec versement direct au Syndicat Intercommunal des Ecoles de Rochefort /Longvilliers. M. le Maire et les conseillers remercient Mme Lassimouillas pour avoir monté le dossier et l'avoir présenté au conseil municipal. **Le Conseil Municipal adopte à dix voix pour et quatre contre cette proposition.**

La séance est levée à 22H09

République Française
Département Yvelines
Commune de Longvilliers

Liste récapitulative des délibérations

Séance du 16 Mai 2025

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2025-16	Modification de la délibération 2025-14: 4CCAS: Fixation du prix de la sortie au Canal Saint Martin.
2	2025-17	Aide sociale exceptionnelle demandée par une famille de Longvilliers.
3	2025-15	Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2024



Procès-verbal de la séance du 3 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois Juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 mai 2025, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de M. Maurice CHANCLUD, Maire.

Etaient présents : Mmes : CARRICO Sandrine, LASSIMOUILLAS Jeanne, MEUNIER Martine, MM : ALEXANDRE David, AUROUX Frédéric, CHANCLUD Maurice, CRISTOFOLI Alain, FRANÇOIS Daniel, GODEAU Hervé.

Absents ayant donné procuration : Mmes : BUISINE Martine à M. FRANÇOIS, CLUZEL Françoise à M. CHANCLUD, PALFRAY Martine à Mme MEUNIER.

Absents : Mmes MAYORDOMO Frédérique, PICCOT-POYART Caroline et M. GRINDEL.

A été nommée secrétaire : Mme CARRICO Sandrine. Le quorum est atteint 9 présents, 3 procurations et trois absents.

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2025 : Aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal transmis par mail à tous les membres du Conseil Municipal. **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité** le compte rendu dont Mme LASSIMOUILLAS Jeanne était nommée secrétaire de séance.

Demande de subvention : Programme d'aide exceptionnelle aux communes rurales de moins de 2000 habitants pour la remise en état de la voirie suite aux inondations d'octobre 2024.

M. le Président du Conseil Départemental, par courrier en date du 28 mai 2025 a informé les Maires des communes rurales de moins de 2000 habitants, que malgré sa situation financière durablement et profondément dégradée, il a adopté un programme de soutien exceptionnel ouvert aux communes de moins de 2000 habitants dont les voiries ont connu des dégradations importantes ayant altéré les conditions de circulation. La commune de Longvilliers rentre dans les critères ayant fait l'objet de deux arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle. La subvention est de 70% du montant des travaux HT subventionnables. Les dossiers seront traités prioritairement en fonction de la date d'arrivée du dossier complet au département, de l'analyse de son contenu, et dans la limite des crédits de paiement inscrits au budget. N'ayant pas de réponse de la subvention d'état demandée en novembre 2024, M. le Maire propose d'inscrire la remise en état de la route de La Bête VC3 au niveau du Pont et les bas-côtés de la route de Bandeville emportés par les pluies. Le coût total des travaux est 18 229€ HT, le montant de la subvention serait 12 760€, la participation de Longvilliers serait de 5 469€. Les travaux seront réalisés hors période scolaire pour ne pas perturber la circulation des bus scolaires. **Le Conseil Municipal accepte cette demande de subvention à l'unanimité.**

M. FRANÇOIS demande si tous les travaux de La Bête sont compris dans cette demande de subvention. M. Chanclud lui répond que la demande de subvention dans le cadre de la DETR, pour remédier aux prochaines inondations sera votée prochainement. Elle concerne le doublement du débit d'évacuation des eaux du pont par la mise en place de buses supplémentaires.

QUESTIONS DIVERSES :

Bouc Etourdi : M. FRANÇOIS informe que la Mairie de Dourdan a procédé au curage du fossé côté Essonne, mais il craint que l'eau n'arrive plus vite au point bas à Bouc Etourdi. M. CHANCLUD répond que c'est ce qui va se passer. Il fallait en priorité dévier l'eau qui suit le chemin, en creusant une tranchée pour rediriger les eaux en dehors du hameau. Ce chemin est dans le département de l'Essonne, on ne peut pas intervenir.

M. Alexandre demande où en est la reconstruction de la STEP de Bouc Etourdi, M. Chanclud précise qu'il n'a plus d'information à ce sujet.

M. le Maire demande à Mme Lassimouillas si les véhicules respectent le stop posé sur notre commune afin de ralentir en direction de Rouillon. Mme Lassimouillas précise que ce stop est apprécié par les habitants de Rouillon car la vitesse est moins importante.

Travaux devant Morsang : M. Chanclud explique que suite à l'enquête publique à propos du forage d'eau potable de Dourdan sur la commune de Longvilliers, il avait demandé cette interconnexion pour Morsang. La ferme était alimentée par une ancienne canalisation avec peu de débit (lorsque la commune adhérait au syndicat d'Angervilliers pour le hameau de La Bête). Le SEOE (Syndicat des Eaux Ouest Essonne) a finalement accepté cette interconnexion, elle permettra l'approvisionnement en eau et la création de bornes incendie pour le domaine de la GFR LA MAGDELEINE.

M. le Maire informe le conseil municipal du projet de la GFR la Magdeleine de devenir un centre de polo international. C'est pourquoi, ils doivent s'étendre en terrain de polo et donc niveler les terrains de part et d'autre et agrandir les écuries. C'est un beau projet pour Longvilliers et il avance.

DMTO (Droit de Mutation à Titre Onéreux) : C'est une taxe qui revient aux collectivités dans le cadre de transactions immobilières. Le taux de cette taxe varie selon les départements. Le conseil départemental nous informe du montant alloué à Longvilliers pour 2025 soit 47 755.36€. M. Chanclud explique que cette taxe varie bien sûre chaque année, mais elle reflète surtout, la situation désastreuse de l'immobilier actuellement. IL énonce les montants reçus au cours de ces dernières années et le manque pour la commune.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
70 627.00	74 352.15	90 710.16	86 962.04	59 613.27	47 755.36

Antenne FREE : Une demande pour la pose d'une antenne a été instruite et acceptée fin 2024, sur le terrain SNCF entre la ligne TGV et l'autoroute. Au moment de réaliser les travaux, FREE a été avisé par la SNCF qu'il devait déplacer l'antenne de 15 mètres. Ils ont du à nouveau déposer un dossier qui est en instruction. Cette antenne sera orientée vers le hameau de La Bâte.

Fête au village : Elle aura lieu le 28 juin. M. le Maire demande le maximum de bras pour l'installation qui aura lieu le jeudi et vendredi 26 et 27 juin, tout le monde sera le bienvenu sur la place de l'Eglise. La prochaine réunion aura lieu le samedi 21 juin afin de finaliser la préparation.

Transcoms : Le marché groupement de commandes : Réalisation de travaux d'entretien et d'aménagements divers sur les transcoms, voirie communale et structures communautaires lancé par Rambouillet Territoires a été attribué à la société COLAS. Ce marché a démarré le 15 mai 2025. La campagne de travaux est lancée. Les habitants de La Bâte se plaignent des nombreux trous sur cette route. La VC3 a été classée transcom depuis le 1^{er} janvier 2025.

Hameau de RECULET : M. Alexandre souhaiterait que le propriétaire du N°22 élague sa haie au niveau de sa propriété. L'agent technique ne peut plus entretenir le fossé. Les courriers concernant les élagages ont été envoyés mais peu d'habitants ont fait le nécessaire. Au Hameau de La Bâte, un propriétaire a bien réduit sa haie à l'aplomb de sa propriété. Le propriétaire rue du Feu de Saint Jean a été sollicité à plusieurs reprises mais n'a toujours pas agi.

La séance est levée à 20H13

République Française
Département Yvelines
Commune de Longvilliers

Liste récapitulative des délibérations

Séance du 3 Juin 2025

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2025-18	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 16 mai 2025
2	2025-19	Demande de subvention

Liste récapitulative des délibérations
Séance du 20 Juin 2025

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2025-20	Approbation du Procès-Verbal du 3 juin 2025
2	2025-22	Comptabilité : Admission en non-valeur
3	2025-21	CART : Recomposition de l'organe délibérant des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

Heure d'hiver

Changement d'heure

2025

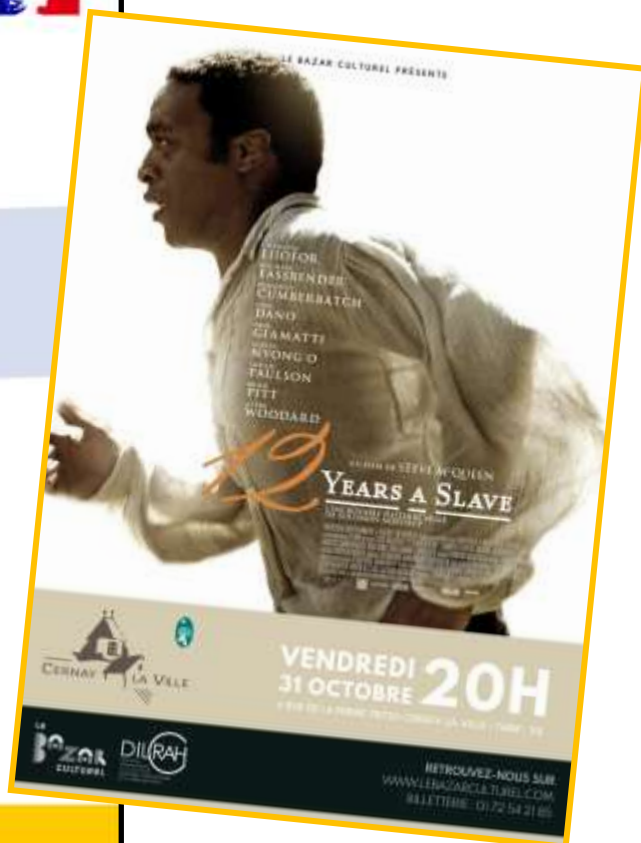
Le passage à l'heure d'hiver se déroulera dans la nuit du samedi 25 au dimanche 26 octobre 2025

-1 heure

À 3 heures du matin,
il sera alors 2 heures



Service-Public.fr





Rentrée scolaire 2025-2026



La rentrée scolaire a eu lieu le lundi 1 septembre pour les écoles maternelle et élémentaire.

Horaires école maternelle :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h15 à 11h25 et de 13h10 à 16h20.

Horaires école élémentaire :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Effectifs :

École maternelle : 35 enfants

Madame DA GLORIA (Directrice)

6 PS (petite section)

14 MS (moyenne section)

Madame MABIT

15 GS (grande section)

Adresse du site de l'école maternelle :

<http://www.ec-Rochefort.ac-Versailles.fr/>

Mail : 0780833g@ac-versailles.fr

**Rentrée sereine pour les élèves de Rochefort en Yvelines
et Longvilliers !**

École élémentaire : 76 enfants

Madame PERROTTE (Directrice)

11 CP (cours préparatoire)

15 CE2 (cours élémentaire 2^e année)

Monsieur SAUREL

10 CM1 (cours moyen 1^{re} année)

16 CM2 (cours moyen 2^e année)

Madame FAURE

17 CE1 (cours élémentaire 1^{re} année)

7 CM1 (cours moyen 2^e année)

L'adresse du site est la même que pour la
maternelle.

Mail : 0780283i@ac-versailles.fr

M. Meunier

Famille-Scolarité

Vacances scolaires 2025 - 2026

Zone A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.

Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg.

Zone C : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

Corse

	Zone A	Zone B	Zone C	Corse
Rentrée des élèves	Lundi 1 ^{er} septembre 2025	Lundi 1 ^{er} septembre 2025	Lundi 1 ^{er} septembre 2025	Mardi 2 septembre 2025
Vacances de la Toussaint		Du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2025		
Vacances de Noël		Du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026		
Vacances d'hiver	Du samedi 7 février au lundi 23 février 2026	Du samedi 14 février au lundi 2 mars 2026	Du samedi 21 février au lundi 9 mars 2026	Du samedi 14 février au lundi 2 mars 2026
Vacances de printemps	Du samedi 4 avril au lundi 20 avril 2026	Du samedi 11 avril au lundi 27 avril 2026	Du samedi 18 avril au lundi 4 mai 2026	Du samedi 11 avril au lundi 27 avril 2026
Vacances d'été		Samedi 4 juillet 2026		

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.

À noter

Dans les zones A, B et C, les élèves n'auront pas classe le vendredi 15 mai et le samedi 16 mai 2026.

Retrouvez le calendrier scolaire de votre département sur le simulateur de Service-Public.fr.

Service-Public.fr

Sortie sur le canal Saint Martin - 24 mai 2025

Cette sortie organisée dans le cadre des 4 CCAS (Bonnelles, Bullion, Rochefort, Longvilliers) a commencé par un déjeuner au restaurant Le Ventrus, poursuivi par une croisière sur le canal Saint Martin et la Seine jusqu'au musée d'Orsay.

Les difficultés, pour les cars, d'accès au parc de la Villette ont obligé nos seniors à une petite marche pour parvenir jusqu'au restaurant. L'occasion de longer la grande halle de la Villette, un souvenir d'un Paris jadis actif et industriel. Bonnes volontés et encouragements vinrent à bout de cette petite épreuve physique, rapidement oubliée grâce à l'accueil chaleureux et empressé du personnel du restaurant.

La croisière sur le canal, fut pour beaucoup d'entre nous, une découverte avec des points forts comme le trajet en tunnel mystérieux et féérique.

Les sorties sur l'eau sont toujours fort appréciées. À renouveler...

P. Canal



Photos JP. Gorce et J. Valente



Noël approche

Sortie au château de Chamerolles

Samedi 11 octobre

Après une heure de route et la sortie commença par un déjeuner dans une sympathique auberge du Gâtinais : *Le clair de lune*. Un repas généreux qui a ravi les 35 participants. Un bref trajet en car nous a ensuite conduits au château de Chamerolles. Visite du château au cours de laquelle, nos deux groupes ont tout appris sur l'art des parfums en s'exerçant à la reconnaissance de leurs divers composants, sous la conduite experte de deux guides intarissables d'explications, avec la découverte de ce qu'est un orgue à parfums.

P. Canal



Le colis de Noël

Les personnes n'ayant pas participé à la sortie pourront profiter du colis gourmand de Noël.

Les flyers pour la sortie et le colis ont déjà été distribués. Merci pour vos réponses.

Distribution des colis en décembre. Vous serez prévenus.



La fête de Longvilliers - Samedi 28 juin

C'est une météo favorable qui a assuré le succès de la traditionnelle fête de Longvilliers. Un grand merci de Monsieur le maire à tous les bénévoles mobilisés dès le jeudi pour assurer le ravitaillement, réunir le matériel, les barnums, les tables et chaises, l'estrade, l'imposant bar et la pose laborieuse du plancher de la piste de danse. Muscles et bonne humeur étaient au rendez-vous. Sans oublier nos valeureux chefs qui ont veillé à la préparation du repas. Les 120 convives ont bien apprécié les saveurs du colombo de poulet mitonné par Patrick, Sébastien, Jean-Yves et Tony.

Les rythmes de Christophe ont animé les danseurs jusqu'au féérique feu d'artifice.

C'est jusque fort tard dans la matinée que les plus courageux ont rangé et nettoyé les reliefs de la fête. Chapeau !

P. Canal



MOBILISONS-NOUS POUR OCTOBRE ROSE
SAINT MARTIN DE BRÉTHENCOURT

26 OCTOBRE 14H
MARCHÉ SOLIDAIRES DÉPART SALLE DES ASSOCIATIONS À BRÉTHENCOURT

4 OCTOBRE
REFLEXOLOGIE AVEC BEATRICE CAUSIN - DOURDAN

11 OCTOBRE
REFLEXOLOGIE AVEC BEATRICE CAUSIN - ST MARTIN DE BRÉTHENCOURT

18 OCTOBRE
REFLEXOLOGIE AVEC BEATRICE CAUSIN - DOURDAN

25 OCTOBRE
REFLEXOLOGIE AVEC BEATRICE CAUSIN - ST MARTIN DE BRÉTHENCOURT

31 OCTOBRE
REPRISE DES DONNÉS À L'HÔPITAL DE BLIGNY

OFFREZ-VOUS UN MOMENT POUR VOUS... ET FAITES UNE BONNE ACTION !
RÉSERVEZ VOTRE SÉANCE DÉCOUVERTE DE LA RÉFLEXOLOGIE : (10 À 15 MIN)
? À SAINT-MARTIN-DE-BRÉTHENCOURT OU À DOURDAN

ZONES PROPOSÉES :
TÊTE
MAINS
PIEDS

DOON LIBRE À PARTIR DE 10 €

RDV POUR SÉANCE DE RÉFLEXOLOGIE :
06.73.79.38.26
MAIL : ASSOTETENLAIR@GMAIL.COM

LES ESPRITS DE LA FORÊT
CONTES ET LÉGENDES D'AUTOMNE

DU 18 OCTOBRE AU 2 NOVEMBRE 2025

A large, detailed illustration of a wolf's head on the left side of the poster. On the right side, there is a stylized forest scene with a tree, a deer, and a small house.



La vénerie au cœur de notre Histoire



Les outils du maréchal-ferrant

Prêt d'Yves Pavard



Mues de cerfs et trompes de chasse

Prêts d'Anne-Marie Laroche



Le diaporama de Céline Palleau décrit tout ce que vous désiriez savoir sur la vénerie.

Une tenue de chasse

Prêts de la famille Palleau



Plus de 150 visiteurs étaient venus parcourir l'exposition consacrée à **La vénerie au cœur de notre Histoire**. Ce fut, pour beaucoup de néophytes, une découverte de cette tradition séculaire ou pour les plus familiers de cette activité, un moment de partage de souvenirs.

L'église Saint-Pierre de Longvilliers aménagée pour une circulation aisée offrait un cadre prestigieux aux posters évoquant les multiples facettes de la chasse à courre : nos rois si passionnés de chasse, les Grands veneurs, les lieux emblématiques de rendez-vous, les métiers, les maréchaux-ferrants, les valets de limiers, le vocabulaire spécialisé, la duchesse d'Uzès...

Cet événement n'a été possible que grâce aux bonnes volontés pour l'installation des grilles, tables et déplacements des bancs et pour la partie toujours ingrate du rangement. Merci aux nombreux prêts qui ont illustré et -presque animé- les thèmes présentés : costumes, outils, trompes de chasse, trophées, diaporama, livres et photos.

Un grand merci aux visiteurs et à nos fidèles adhérents pour leurs commentaires.

Les posters de l'exposition sont visibles sur le site du Cercle :

www.chplongvilliers.org

Le parc du château de Bandeville, exceptionnellement ouvert pour ces journées, accueille les nombreux visiteurs des associations historiques voisines. Une belle et intéressante randonnée commentée. Merci aux propriétaires de ce beau domaine pour cette sympathique initiative.

Courses au trot avec le Prix de Longvilliers

21 septembre 2025



Rang ^	N°	Cheval Crack series au Partant	Fer	Avis Entraîneur	SA	Driver Entraîneur	Propriétaire Éleveur
1	3	LE ROI DES BRIERES 6624			M4	PH. TERNISIEN P. TERNISIEN	P. TERNISIEN P. BARASSIN
2	12	L'AMIRAL DE CHANGE 6024			H4	D. ARMELLINI Y. DOCQUIN	P. BOULAIN P. BOULAIN
3	13	LUCIFER DE VAUVERT 6100			M4	P.E. COLLARD G. MOINON	G. MOINON F. LEMUET



© S. Chassagne et M. Cristofoli



 POLO CLUB LA MARIANA PROGRAMME DES TOURNOIS SAISON 2025 			
	4/5 OCTOBRE	COUPE DE FRANCE 	2/4
	11/12 OCTOBRE	CRITERIUM DE FRANCE 	-1/+1
	18/19 OCTOBRE	CHALLENGE DE FRANCE 	-1/+1
	01/02 NOVEMBRE	COPA LOS ARBOLES DE ORO	-1/+1

100 ANS
L'UNION
Rochefort Longvilliers

Venez célébrer les 100 ans
de notre association !


DÎNER SPECTACLE

Samedi 29 novembre
à partir de 20H

Longvilliers
Salle des Hirondelles

L'Union fête ses 100 ans

Née après une discussion à la fête de la Sainte Catherine en décembre 1925, cette idée a bien grandi et s'est généreusement développée avec trente-six ateliers en 2025.

Pour fêter cet anniversaire, ce centenaire, retrouvons-nous de manière conviviale le samedi 29 novembre 2025 autour de spectacles et d'un repas amical, à la salle des Hirondelles de Longvilliers.




Recensement militaire 4^e période 2025

Jeunes filles et garçons nés entre le « 1^{er} octobre et le 31 décembre 2009 »,
faites vous recenser à la mairie **avant le 31 décembre 2025**.



Si vous avez oublié de vous faire recenser avant cette date,
veuillez passer à la mairie afin de régulariser votre situation.

Le Centre du service national de Versailles recevant un grand nombre d'appels téléphoniques, nous vous conseillons de les contacter en créant votre compte personnel pour accéder aux informations disponibles sur le site « majdc.fr » ou par courriel à l'adresse suivante :

dsn-esnidf-csn-versailles.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Entretien éclairage public

Merci de bien vouloir nous signaler les dysfonctionnements que vous pouvez rencontrer sur l'éclairage public pour une intervention de la société **QUEKENBORN** dans les meilleurs délais.



Numéros utiles :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Gendarmerie / Police secours : 17• Pompiers : 18• SAMU / SMUR : 15• SAMU SOCIAL : 115• Hôpital Dourdan : 01 60 81 58 58• Hôpital Rambouillet : 01 34 83 78 78• CPAM : 36 46• Enfance Maltraitée : 119• Enfants disparus : 116 000• Fil Santé Jeune : 22 24• Personnes âgées maltraitées : 39 77• SOS Médecin : 36 24• Urgence Sourds et Malentendants : 114 | <ul style="list-style-type: none">• Violences conjugales : 39 19• Informations Coronavirus : 0 800 130 000 (appel gratuit depuis un poste fixe)• Pharmacie de garde : composez le 15• Urgence vétérinaire 24h/24 : 3115 (appel gratuit)• Maltraitances animales : 3677
7 jours sur 7 au prix d'un appel local
Du lundi au vendredi de 9h à 19h – Samedi : 10h à 19h
Dimanche et jour férié : 10h à 17h• Numéro d'assistance aux voyageurs à bord des trains SNCF : 3117 - 24h/24 et 7j/7 (appel non surtaxé)• Harcèlement scolaire & cyberharcèlement pour les mineurs : 3018 |
|---|---|

Des Pass pour faciliter l'accès au sport et à la culture !

Des aides financières existent pour encourager les jeunes à la pratique du sport et leur faciliter l'accès à la culture. Tour d'horizon de ces dispositifs :

Le Pass Sport propose une déduction immédiate de 70 euros sur le coût de l'inscription dans un club, une association sportive ou salle de sport partenaire, prise entre le 1er septembre et le 31 décembre 2025.

Plus d'infos sur :

<https://www.sports.gouv.fr/le-pass-sport-reconduit-pour-la-saison-2025-2026-295>



Le Pass + offre un porte-monnaie de 80 à 100 €, à utiliser auprès de plus de 3000 organismes partenaires des Yvelines et des Hauts-de-Seine (cinémas, piscines, bibliothèques, conservatoires, centres de loisirs...) et permet de profiter de nombreux bons plans tout au long de l'année. Les inscriptions sont ouvertes du 2 juin 2025 au 30 mars 2026. Une fois l'inscription validée, le bénéficiaire a jusqu'au 30 avril 2026 pour utiliser son aide.

Plus d'infos sur : <https://www.yvelines.fr/jeunesse/dispositifs-jeunes/le-pass-hauts-de-seine-yvelines-aide-financiere-des-jeunes/>

Le Pass Culture est accessible à tous les jeunes lycéens, de 18 à 20 ans. Il donne des réductions dans les sites culturels partout en France.

Plus d'infos sur : <https://pass.culture.fr/>



Le Pass Malin offre des sorties à prix réduit dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine.

Pass Malin est une carte gratuite à télécharger sur passmalin.fr. Elle permet de bénéficier de 15 % de réduction minimum auprès de 100 sites partenaires.

A qui s'adresse le Pass Malin ? A tout le monde. La carte est gratuite et disponible auprès des sites partenaires et des offices de tourisme. Elle peut aussi être directement téléchargée depuis le site passmalin.fr.



Mentor et moi, un job étudiant rémunéré et solidaire

Depuis 2021, le Département des Yvelines concrétise son engagement en faveur de l'Égalité des chances et développe le programme « **Mentor & Moi** » pour offrir à tous les enfants et adolescents yvelinois les moyens de réussir leur parcours vers l'autonomie.

Déployé en partenariat avec le site les Clés de l'École, le programme Mentor & Moi propose aux jeunes de 5 à 21 ans, et notamment aux enfants accueillis par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et aux publics fragilisés, de bénéficier d'un accompagnement adapté à leurs besoins, **dispensé par un étudiant mentor**.

LE MENTORAT, COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 Le rôle du mentor est de soutenir les enfants dans leurs apprentissages, favoriser leur autonomie, leur curiosité et utilisation des outils numériques, grâce à des supports ludiques et variés.
- 2 Le mentor accompagne, en groupe ou de façon individuelle, un ou plusieurs enfants, de façon hebdomadaire. L'accompagnement est réalisé sur le lieu d'hébergement de l'enfant ou dans une structure partenaire à proximité.
- 3 Le carnet de bord du mentor et de l'enfant mentoré se construit autour des apprentissages scolaires, de découvertes culturelles, du développement des compétences psychosociales (savoirs, savoir-faire et savoir-être) et dans la construction d'un parcours d'orientation choisie.
- 4 Le mentor accompagne l'enfant à la découverte des acteurs et métiers du territoire, pour lui permettre de repérer les différentes professions qui s'offrent à lui et construire son propre projet d'avenir.

QUI SONT LES MENTORS ?

- Les mentors sont majoritairement des étudiants formés et rémunérés par le Département des Yvelines.
- Ils peuvent aussi être bénévoles, en fonction de leur situation.



INFORMATIONS ET CANDIDATURES :
yvelines.fr/mentoretmoi

Ce projet bénéficie d'un financement du Fonds social européen



Yvelines
Le Département



Yvelines
Le Département



**MENTOR & MOI,
s'engager pour
l'égalité des chances!**

Démarchage porte à porte : soyez vigilants !

Pour cette rentrée, nous vous rappelons d'être vigilant sur tout démarchage à votre domicile.

Sachez que votre mairie ne mandate aucune société pour du démarchage à domicile.

- Par précaution, ne laissez pas entrer chez vous le représentant d'une entreprise dont vous n'avez pas sollicité vous-mêmes les services.
- Dans tous les cas, pensez à demander la carte professionnelle de la personne qui sonne à votre porte pour vérifier son identité.
- Ne laissez pas le ou les prospecteur(s) photographier vos objets ou documents personnels (carte d'identité...).
- Pensez à communiquer cette information à vos proches les plus vulnérables (personnes âgées,...).

En cas d'insistance ou de sérieux doutes, vous pouvez également contacter votre mairie ou la gendarmerie.



Fermeture des réseaux mobiles 2G et 3G

Les réseaux 2G et 3G vont disparaître progressivement entre 2026 et 2029. La disparition de la 2G sur l'ensemble du territoire métropolitain interviendra à partir de fin septembre 2026. L'extinction de la 3G est prévue pour 2028.

La disparition de ces 2 technologies affectera principalement les systèmes d'alarme connectés et de télésurveillance, les systèmes de téléassistance aux personnes, les systèmes de pilotage du chauffage, les interphones et visiophones connectés ou encore certains dispositifs médicaux.

Ceci concerne aussi les téléphones d'anciennes générations, alors que près d'un million de français disposent encore d'un téléphone fonctionnant en 2G ou 3G selon l'UFC-Que choisir.

En attendant, les collectivités concernées sont invitées à anticiper.

Pour prévenir l'arrêt des services, l'Arcep* invite les collectivités mais aussi les particuliers et entreprises à établir un diagnostic des équipements afin d'identifier, avec le fournisseur de services ou de matériel, la technologie alternative la plus appropriée pour ces usages.

Le mieux est de contacter dès maintenant votre fournisseur de services ou de matériel.

*Arcep : Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse

	Arrêt réseau 2G	Arrêt réseau 3G
	2025	Fin 2028
	Fin 2026	Fin 2028
	Fin 2026	2029
	Arrêté 01/2023	Pas de réseau





BRUITS de voisinage

Tous responsables
Tous concernés

Choisir le
bon moment

c'est moins
dérangeant!



ARTICLE 4: Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :



- les jours ouvrables de 8H00 à 12H et de 13H30 à 19H30
- les samedis de 9H00 à 12H00 et de 14H30 à 19H00
- les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00

Extrait de l'arrêté relatif à la lutte contre le bruit et les nuisances du 6 septembre 2016 - Commune de Longvilliers





Élections municipales **15 et 22 mars 2026** **Nouvelle réglementation**



Cette élection sera notamment marquée par une modification majeure du mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Le premier tour des élections municipales aura lieu le dimanche 15 mars et le deuxième tour, le cas échéant, une semaine plus tard, le dimanche 22 mars.

Les candidatures devront être déposées au plus tard le jeudi 26 février à 18 heures.

Le début de la période de dépôt des candidatures est, comme il est d'usage, laissé à l'appréciation de chaque préfet.

La date sera probablement fixée, dans la plupart des cas, autour du 9 février.

Période pré-électorale

Si la campagne officielle de ces élections ne débutera que 15 jours avant le scrutin (précisément, à partir du deuxième lundi qui précède la date du scrutin, soit le 2 mars), c'est en revanche dès maintenant qu'entrent en vigueur certaines règles très précises concernant la communication en matière préélectorale et le financement de la campagne.

C'est en effet « le premier jour du sixième mois » avant le scrutin, soit le 1^{er} septembre, qu'entrent en vigueur ces règles.

À compter de cette date, il est interdit aux maires et présidents d'intercommunalité, notamment, de faire des « campagnes de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion de (leur) collectivité » (article L52-1 du Code électoral).

Nouveau mode de scrutin

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, c'est désormais la fin du scrutin plurinominal à deux tours avec possibilité de panachage : elles voteront comme toutes les autres communes de France via un scrutin proportionnel à deux tours, avec l'obligation de présenter des listes paritaires.

Validité des bulletins de vote

L'ancienne pratique qui permettait de rayer ou d'ajouter librement des noms sur le bulletin de vote sera désormais impossible, mais, surtout, elle entraînera maintenant la nullité du bulletin de vote.

Devront être considérés comme nuls et « n'entrant pas en compte dans le résultat du dépouillement » les bulletins :

- qui ne sont pas conformes aux dispositions légales du Code électoral (par exemple s'ils contiennent le nom ou la photo d'une personne qui n'est pas candidate) ;
- qui comportent « une modification de l'ordre de présentation des candidats » ;
- et surtout « les bulletins imprimés qui comportent une mention manuscrite ».



Inscription sur les listes électorales

Les personnes qui souhaitent s'inscrire sur les listes électorales peuvent déposer leur demande jusqu'au vendredi 6 février 2026.

Inscription en ligne : service-public.fr

En mairie avec une carte nationale d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Un Français qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit automatiquement sur les listes électorales s'il a fait la démarche de recensement citoyen à partir de 16 ans.

Source : Bulletin de l'Union des Maires de France

La bibliothèque



BIBLIOTHEQUE
ROCHEFORT
EN YVELINES



Horaires

Lundi : 9h / 12h (sauf vacances scolaires)

Mardi : 9h / 12h – 16h30 / 18h30

Mercredi et Samedi : 14h30 / 18h

Contact

2, Chemin sous la Ville

01 86 04 32 60

bib.rochefort@rey78.fr

<https://cheminlisant.opac-x.com/accueil>

Tarifs 2025

Adhésion individuelle : 20 €

- Adhésion Famille : 25 €

Prochaines activités

- Atelier/Découverte Les Araignées avec Catherine Launay-Martinez de l'association « Nature émerveille » : initiation pédagogique, jeu et création d'une toile attrape-rêves. **Mercredi 8 octobre à 14h30** - A partir de 8/9 ans - Sur inscription.

- Atelier d'écriture Adultes : Avec Marie-Chat Hand - Autour des aquarelles de Myrtille Colomer - 2^{ème} séance mais vous pouvez vous inscrire même si vous n'avez pas participé à la 1^{re}. **Vendredi 17 octobre à 14h** - Sur inscription.

- Atelier créatif : Violette revient avec un nouvel atelier ludique et créatif « C'est dans la boîte ! ». **Mardi 28 octobre à 14h30** - A partir de 8 ans - Sur inscription.

Prochaines navettes : 14 et 28 octobre

P. Canal

Départ en retraite de notre bibliothécaire



Les fidèles de la bibli, en égoïstes que nous sommes, regretteront le départ de Véronique. Nous lui souhaitons, cependant, une retraite bien méritée, prospère et active...
bienvenue à sa remplaçante !

Véronique nous a fait parvenir ce petit mot.

« Après 23 ans passés à animer cette très belle bibliothèque, je me prépare à laisser la place. Merci à tous les lecteurs pour leurs échanges si précieux et leur participation aux événements culturels : spectacles, théâtre, musique, poésie, chant, lectures, rencontres littéraires, expositions peinture ou photos et bien sûr l'incontournable Prix du Roman de Rochefort avec ses discussions animées et ses buffets mémorables.

Les enfants se sont approprié le lieu, y ont amené leurs parents, ont passé de longs moments à lire, empruntant autant de livres qu'ils le souhaitent. Ils ont eux aussi participé joyeusement aux ateliers créatifs, jeux, heures du conte, dès le plus jeune âge !

Ce fut un grand plaisir de créer et partager ce fonds très riche, de faire découvrir ses trésors et d'accueillir chacun d'entre vous.

Je quitterai mon poste le 29 novembre. Mais dès le 1^{er} octobre, ma nouvelle collègue sera présente pour prendre le temps de découvrir le lieu et ses lecteurs.

Bienvenue à elle et bonne continuation à tous ! »

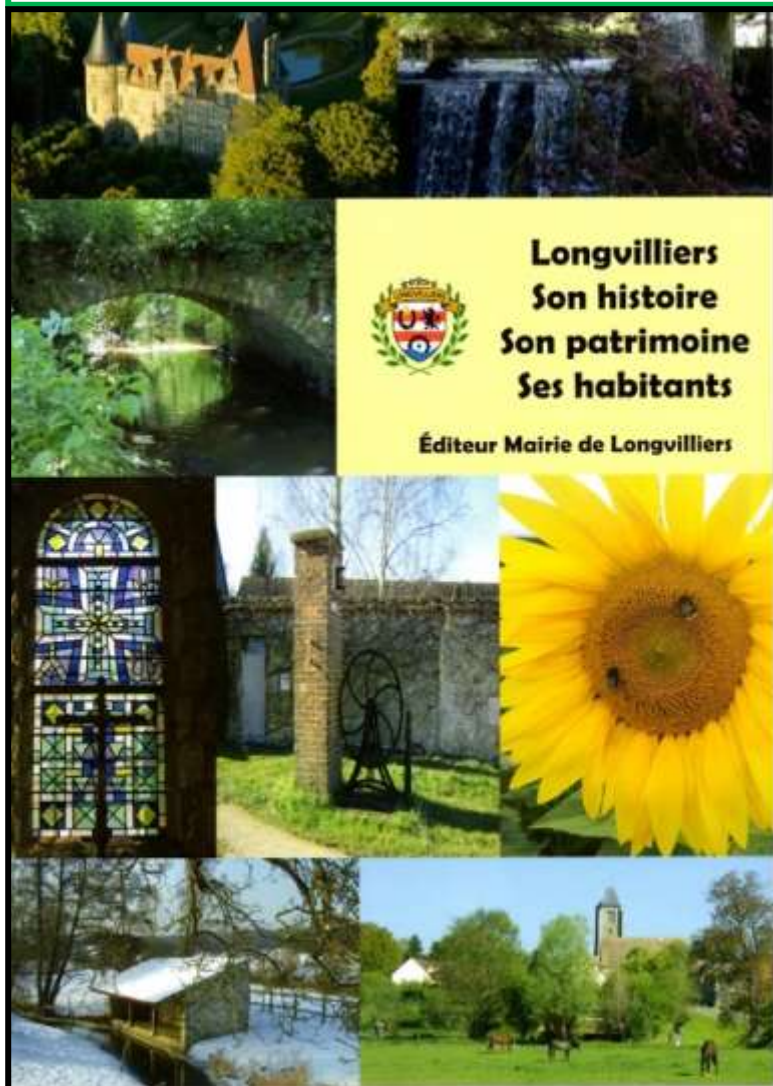
Le livre sur Longvilliers est disponible en mairie

Cet ouvrage, très illustré, réunit les nombreux articles publiés au cours des années dans les bulletins VIVRE A LONGVILLIERS. Il évoque l'histoire, le patrimoine et la vie de notre village.

Un exemplaire est offert à chaque famille de la commune.

Vous pouvez le retirer en mairie.

Les exemplaires supplémentaires sont disponibles au prix de 15 €.



Prochaine parution de votre journal

1er semestre 2026



LES SORTIES

DE L'OFFICE DE TOURISME

AUTOMNE 2025

Mar. 21/10 à 10h00 BALADE COMMENTÉE à Rochefort-en-Yvelines	Mer. 22/10 à 09h30 Randonnée À AUFFARGIS 8.5km - D+112m (niveau confirmé)
Mar. 28/10 à 10h00 BALADE COMMENTÉE de l'ancienne voie ferrée Paris-Chartres via Saint-Arnoult-en-Yvelines	Mer. 29/10 à 09h30 Randonnée À LA BOISSIÈRE-ÉCOLE 7.3km - D+66m (niveau débutant)

Tarifs : 5.50€/4€
sur réservation : 01 34 83 21 21
contact@rambouillet-tourisme.fr

billet non remboursable

Comité de rédaction du bulletin

Patrice Canal
 Sandrine Carrico
 Céline Chanclud
 Maurice Chanclud
 Françoise Cluzel
 Catherine Jaques
 Jeanne Lassimouillas
 Chantal Lefèvre
 Martine Meunier
 Patricia Millot
 Corinne Paintendre
 Caroline Poyart

Mise en page : Violaine Collin

